



## QUE FAIRE EN CAS D'AES<sup>1</sup> ?

### INFOS PRATIQUES

Numéro de téléphone du **service des urgences** le plus proche de chez vous

Numéro de téléphone de la **Médecine du travail**



### LES 4 ÉTAPES À RESPECTER EN CAS D'ACCIDENT

#### 1 CONDUITE À TENIR IMMÉDIATE



**Ne pas faire saigner**



**Nettoyer** abondamment la plaie à l'eau et au savon doux



**Rincer** abondamment



**Sécher**



**Désinfecter** pendant au moins 5 minutes avec un dérivé chloré (Dakin ou eau de Javel à 2,6 % de chlore actif diluée au 1/5) ou, à défaut, povidone iodée en solution dermique ou alcool à 70°



#### 2 UN AVIS MÉDICAL EST INDISPENSABLE



**Consulter** par téléphone immédiatement le médecin référent AES ou le service des urgences du centre hospitalier le plus proche



Si un **traitement anti rétroviral** est jugé nécessaire par le médecin référent, la première prise est à prendre dans les 4 heures

#### 3 DÉCLARATION D'ACCIDENT



Établir la **déclaration d'accident du travail** dans les 24 h ; indispensable à la garantie des droits de la victime



#### 4 SUIVI POST-ACCIDENT



Les personnes accidentées doivent ensuite pouvoir **bénéficier d'un suivi adapté** en fonction du risque évalué afin de dépister une contamination (suivi sérologique...) et de repérer d'éventuels effets secondaires en cas de traitement postexposition

### POUR EN SAVOIR PLUS

► [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)



► [www.geres.org](http://www.geres.org)

Arrêté du 10 juillet 2013 relatif à la prévention des risques biologiques auxquels sont soumis certains travailleurs susceptibles d'être en contact avec des objets perforants



<sup>1</sup> AES : accident d'exposition au sang

### POUR NOUS CONTACTER



NOUS ÉCRIRE  
[www.dastri.fr/contact](http://www.dastri.fr/contact)

